

FO DGFIP TARN

Compte-rendu Comité Technique Local du 24 novembre 2020

NRP : comment abuser son monde !

FO a voté contre la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité.

Ci-dessous pour rappel les opérations réalisées au 01/01/2021 (vote lors de ce CTL) et au 01/01/2022 :

Au 01/01/2021:

- Les Trésoreries de Saint-Sulpice, Graulhet, Roquecourbe, Lacaune et Carmaux (devient une antenne du Service de gestion comptable d'Albi): FERMEES ;
- Création de 3 Services de Gestion Comptable (SGC) : Albi, Castres, Gaillac ;
- Mise en place de 3 Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) ;
- Transfert de la gestion de l'hôpital de Graulhet à la Trésorerie de Mazamet ;
- Transfert du recouvrement de l'impôt des Trésoreries de Réalmont et Saint-Paul vers les SIP d'Albi et Castres ;
- Mise en place de 13 AP (Accueils de proximité), en sus des 2 AP de Carmaux et de Puylaurens déjà créés en 2019.

Au 01/01/2022 :

- Le Service des Impôts des Particuliers de Gaillac (SIP) transféré à Albi ;
- Le Service des Impôts des Particuliers de Mazamet (SIP) transféré à Castres;
- Les Trésoreries de Rabastens, Saint-Paul, Réalmont, Puylaurens (devient une antenne du Service de gestion comptable de Castres), Lavour (devient une antenne du Service des Impôts des Particuliers de Castres), Mazamet (devient un service spécialisé hospitalier) : FERMEES.

En ouverture de séance FO est intervenu sur le sujet des réformes structurelles en cours à la DGFIP réaffirmant notre revendication du RETRAIT du NRP. Nous avons dénoncé le caractère insensé du déploiement de ce projet technocratique consistant à regrouper des services et des agents alors que la crise sanitaire est appelée à durer. Alors que le climat général est déjà très anxiogène en cette période de second confinement, la mise en place du NRP ne peut que susciter les plus vives inquiétudes pour bon nombre d'agents qui vont être impactés par des changements de missions et/ou subir des mobilités forcées. Ce scénario à marche forcée est intolérable !!

FO demande le retrait de ce nouveau réseau mais à minima la DG aurait pu suspendre sa mise en place pendant la pandémie !

Accueils de proximité (au nombre de 15 en 2021)

-Accueil de premier niveau assuré par l' « animateur » de l'Espace France Service (EFS) ou de la Maison de service au public (MSAP) ;

-A défaut contact avec le référent du SIP ou du SGC de rattachement (4 référents et 4 suppléants pour les 4 SIP plus 1 référent et son suppléant en direction pour un appui métier) ;

-Permanences physiques assurées sur 4 AP, le reste sur RV.

Les agents des SIP et de l'EDR participeront aux AP. Ils disposeront d'un PC portable, d'une imprimante/scanner, d'un téléphone mobile. Pas de TPE.

Les OS mettent en garde la direction locale depuis le début 2020 sur la mise en place de ces accueils, et notamment sur leurs conditions d'organisation mais aussi dans les conditions de constitution des équipes avec parfois des collègues « volontaires désignés ».

A retenir :

- Utilisation des 2 véhicules de service (Castres et Albi) ou véhicules personnels ;
- Si permanence d'une journée remboursement frais repas (forfait) et collègue considéré en mission (7h42 en général et suivant module de temps de travail). Si le temps de trajet et la tenue de la permanence dépasse la forfait mission il pourra être sollicité auprès du chef de service un ajout horaire ;
- Si permanence d'une demi-journée : l'agent rejoint son poste d'affectation, et si dépassement du forfait mission de la demi-journée un ajout pourra être sollicité. Intervention des OS pour que des solutions supplémentaires puissent être proposées notamment le télétravail si domicile à proximité ou travail à distance, la direction ne s'y oppose pas.

Actuellement 5 conventions signées avec les EPCI, une sixième en cours (sur 14 EPCI). Les OS ont à nouveau demandé que la direction les communique, et nouveau refus...

Les organisations syndicales ont demandé qu'un cadre soit clairement défini (déontologie, relation animateur/référent, les informations communicables, etc...).

Les OS ont rappelé que la sécurité des agents qui assurent les AP était indispensable et qu'il n'était pas question que ceux-ci se retrouvent seuls sur un site. La direction garantit qu'elle a tenu compte de cet aspect.

Sur des exemples précis la direction n'a pas apporté des réponses satisfaisantes. Par exemple si un usager se présente à l'AP de Graulhet pour effectuer un paiement en espèces (AP dans les anciens locaux de la Trésorerie), vers qui et où réorienter l'usager ? Où les régisseurs iront-ils déposer leurs espèces ? Quid de la gestion des amendes ? et ainsi de suite... beaucoup de questions laissées sans réponses adaptées.

Pour l'information auprès du « grand public » de la mise en place de ces AP, la direction n'a prévu qu'un affichage dans les locaux concernés.

Cette mise en place se traduira inéluctablement par une dégradation des conditions de travail dans les SIP avec une mobilisation supplémentaire des équipes et avec la récupération des charges des structures qui ferment au 01 janvier 2021. Il faudra intégrer également la gestion des référents en SIP (titulaires et suppléants), et les suppressions d'emplois à venir.

Conseillers aux décideurs locaux (CDL)

Équipe au terme de la réforme de 10 conseillers (3 au 01/01/2021, 2 A+, 1 A), les conseillers dépendront hiérarchiquement du service CEPL en direction.

Le poste de CDL sera dédié au conseil auprès des collectivités locales.

Les missions : appui à la confection des budgets, analyses financières, restitution des résultats CHD, etc.

Le CDL sera positionné au sein des collectivités (EPCI), et mise en place d'un poste de travail au sein du SGC.

Chaque CDL sera équipé d'un ordinateur portable, une imprimante/scanner portable, d'un téléphone mobile.

Prise en charge des frais de repas et de déplacement.

Services de Gestion Comptable (SGC)

Au 01/01/2021 création des 3 SGC du département : Castres, Gaillac, Albi,

Organisation des SGC en 3 pôles : recettes, dépenses, comptabilité.

Spécificité pour Albi avec la création d'une antenne à Carmaux au 01 janvier 2021 (Puylaurens pour Castres en 2022),

FO a interpellé le DDFIP sur les rumeurs qui circulent sur la pérennité de cette antenne avec peut-être une fermeture à 3 ans. Le DDFIP réfute toute idée de fermeture et assure que cette antenne (Carmaux) est pérenne et qu'aucune fermeture n'est programmée... affaire à suivre. Mise en place en décembre 2020 de référents dans les SGC dans le cadre du déploiement des accueils de proximité.

FO a interrogé la direction locale sur le transfert de la gestion comptable des hôpitaux et notamment si ce transfert était maintenu au 01/01/2022 : la direction indique qu'à ce jour le transfert est maintenu.

Cette mise en place des SGC se traduira inéluctablement par une dégradation des conditions de travail avec une mobilisation supplémentaire des équipes et avec la récupération des charges des structures qui ferment au 01 janvier 2021 et 2022 sans le déploiement des emplois nécessaires.

Aspects RH

Suite aux interrogations des organisations syndicales la direction n'a pas été en mesure de répondre à nos demandes (absence de la responsable du pôle RH à ce comité) :

- Quelle sera la situation administrative au 01 janvier 2021 des collègues mutés qui subissent la mise en œuvre des restructurations ?
- Quand les agents concernés percevront la Prime de Restructuration de Service (PRS) ?
- Est-ce que les collègues de Carmaux devront déposer une demande de mutation lors des mouvements locaux à effet du 01 septembre 2021 suite à la disparition de la Trésorerie ?
- Etc...

D'autres sujets RH ont été abordés et sont restés pour l'instant sans réponse mais la direction locale s'est engagée à revenir vers nous pour apporter les précisions nécessaires.

Questions diverses

-Pour les paiements en espèces, suite à notre interrogation la direction n'est pas mesure de communiquer des statistiques sur la mise en place des paiements en numéraire chez les buralistes. Pas plus de précisions pour les dégagements des fonds des régisseurs dès le 01 janvier 2021. Il semblerait que la direction locale soit en négociation avec les services de la poste pour cette gestion. Le marché national n'est toujours pas validé (2021 ?). Impréparation? Certainement. Amateurisme ?

-Statistiques tarnaises sur le télétravail (à ce jour): 84 télétravailleurs et 15 supplémentaires à équiper (10 collègues à 5j/semaine, majorité à 2 jours/semaine, 300 jours/semaine, 56 jours le lundi 23/11).

Pour F.O.- DGFIP, le télétravail doit relever d'un accord entre l'agent et son employeur et cette organisation du travail ne doit pas se faire sous la contrainte. En revanche, les demandes d'agents dont certaines n'avaient pas trouvé d'écho en ce début de second confinement doivent aboutir ;

-Sur les suppressions d'emplois la direction ne dispose d'aucune information mais commence à réfléchir sur les « pistes » de fléchage des suppressions et notamment sur le fait de ne pas faire supporter les suppressions sur de services actuellement en difficulté...à voir ;

-Interrogation également sur l'avenir des SIE suite au groupe de travail national qui s'est tenu le 20 novembre sur « la relocalisation des emplois des services de gestion pour les professionnels » avec notamment la création des 10 centres de contact. La direction locale indique qu'elle n'a rien envisagé sur ce sujet.